

Archives

**CODE CANADIEN DE
CONSTRUCTION DES
BÂTIMENTS AGRICOLES
1983**

PREMIÈRES MODIFICATIONS

Publié par le

Comité associé du Code national du bâtiment
Conseil national de recherches Canada
Ottawa

Janvier 1986

Modifications au Code canadien de construction des bâtiments agricoles 1983

La publication de l'édition 1985 du Code national du bâtiment du Canada exige une mise à jour du Code canadien de construction des bâtiments agricoles.

La norme mentionnée au paragraphe 2.1.1.1. 1) est mise à jour annuellement conformément aux Lignes de conduite du CACNB.

Page	Renvoi	Modification
1	1.1.1.2., 1.1.1.3., 1.2.1.2.,	Dans les renvois au Code national du bâtiment du Canada, remplacer «1980» par «1985».
6	2.3.1.1.(1),	
7	2.3.2.1.,	
9	3.1.1.1., 3.1.2.1.,	
10	3.1.6.1.,	
17	Annexe A-1.1.1.3.,	
28	Annexe A-3.1.1.1.,	
30	Annexe A-3.1.5.1.	
3	2.1.1.1.(1)	À la dernière ligne, remplacer «CSA 080-1974» par «CSA 080-M1983».
10	3.1.4.2.	Dans le renvoi au Code national de prévention des incendies du Canada, remplacer «1980» par «1985».
30	Annexe A 3.1.5.1.	Dans le renvoi au Supplément du Code national du bâtiment du Canada, remplacer «1980» par «1985».